



Fédération Des Syndicats Unitaires

SNUI - SNUCCRF – SOLIDAIRES DOUANES – SUD TRESOR – SUI –
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI – SUD CDC – SNABF – SUD INSEE

93bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél : 01.44.64.64.44 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org - <http://www.fdsu.org>

Saint-Jean-de-Monts le 19 octobre 2005

Résolution sur les conditions de travail

Sous couvert d'une prétendue « nécessaire adaptation » des services publics à la concurrence, un large chantier de réformes est inspiré, depuis plusieurs décennies, par la pensée ultra libérale. Le binôme coût-rendement au service de la rentabilité est devenu la référence au détriment de la notion d'intérêt général, fondement du service public.

- Exercer les missions politiquement prioritaires avec le moins de moyens possible,
 - dégager des gains de productivité,
 - rendre à l'Etat des emplois présumés en surnombre,
 - déréglementer les mesures de gestion,
 - supprimer la notion de Fonction Publique de carrière jugée trop coûteuse,
- tels sont les objectifs affichés par l'Administration.

Pour les réaliser, l'administration s'est dotée d'outils ou d'instruments qui concourent ensemble à la déstructuration du tissu humain et social : LOLF, contractualisation, réformes structurelles et organisationnelles, gestion par la performance, culture de résultat, notamment au travers du nouveau système de notation.

Les sources des maux sont désormais identifiées : l'administration organise le harcèlement institutionnalisé en déstructurant l'environnement et le travail des agents.

La FDSU s'engage à combattre ces dérives, véritables atteintes à la dignité des agents.

Elle mettra toutes ses forces pour :

- que les agents retrouvent des repères, ce qui passe par la défense du statut, par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, par une réhabilitation de l'image des fonctionnaires et de leur rôle dans une administration régaliennne,
- que les agents soient de nouveau reconnus dans leur travail au côté d'une hiérarchie non soumise aux diktats des indicateurs, ce qui passe par une juste évaluation de leur travail,
- que les agents se sentent à leur place, ce qui passe par une amélioration des conditions de travail.

POUR LA FDSU, UNE PRIORITE : LA SANTE AU TRAVAIL

« La santé n'est pas l'absence de maladie, mais un état de bien être physique, mental et social. »
(OMS 1946)

La FDSU condamne la vision réductrice qu'a l'administration des conditions de travail.

Les militants de la FDSU doivent se saisir des CTP et CHS afin d'obliger l'administration à se préoccuper naturellement des conditions de travail au sens le plus large (aspects physiques, psychologiques, organisationnels et sociaux) et de l'amélioration des conditions de vie au travail. Les souffrances au travail dues aux méthodes de management doivent être dénoncées et combattues en impliquant les acteurs de prévention.

La FDSU exige un recrutement incitatif, ambitieux et à la hauteur des enjeux des acteurs de prévention, et en particulier des ergonomes en nombre suffisant afin d'être à même d'intervenir dans toutes les régions. (Actuellement, la plupart des chantiers sont sous-traités à des sociétés privées). La FDSU revendique une véritable doctrine d'emploi des ACMO.

La FDSU revendique l'intégration d'un module hygiène et sécurité dans la formation initiale des agents de toutes les administrations. De plus, le volet responsabilité, doit être intégré aux modules de formation des cadres supérieurs.

La question des conditions de travail est essentielle tant elle peut avoir des répercussions sur la santé des agents ; à ce titre elle doit être abordée dans sa globalité (aspects physiques et psychiques) et associer l'ensemble des acteurs.

La FDSU condamne toutes les utilisations détournées des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) :

- outil de flicage et de profilage par l'Administration, notamment par le biais d'applications informatiques de Gestion des Ressources Humaines (SIRHIUS) ;
- responsabilisation à outrance de l'agent qui est sensé disposer de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- asservissement de l'agent (pénibilité du travail sur écran en continu).

La FDSU exige que l'outil informatique soit réellement au service des agents.

La FDSU exige que les textes législatifs et réglementaires existant en matière d'hygiène et sécurité soient appliqués par l'administration et que l'Etat employeur assume toutes les responsabilités qui lui incombent.

La FDSU s'engage à œuvrer à tous niveaux pour une véritable reconnaissance des maladies liées au milieu de travail en faisant appel aux professionnels de santé et en tenant compte des évolutions scientifiques.

La FDSU exige, au regard du « crime social » que constitue l'exposition à l'amiante au cours de leur activité, une transposition à l'ensemble des agents de la Fonction Publique, des dispositions de la réglementation applicable aux personnels de droit privé. Dès lors, ils doivent pouvoir bénéficier du dispositif de cessation anticipée d'activité.

La FDSU exige l'application stricte des dispositions garantissant la sécurité des personnels lorsque des travaux de désamiantage sont effectués.

La FDSU exige que l'Etat employeur assume toutes ses responsabilités en matière d'emploi des personnes handicapées (respect du seuil minimum légal d'emplois de titulaires et aménagement des locaux et du poste de travail).

La FDSU s'engage à dénoncer et à combattre toute forme de souffrance au travail systématiquement dans toutes les instances (CTP, CHS, CDAS) et en faisant appel aux compétences de tous les acteurs de prévention (médecins, IHS,...).

La FDSU exige que dans le cadre de toutes les restructurations de services :

- les directions informent le plus tôt possible les CHS de leurs projets et qu'il soit fait systématiquement appel, le plus en amont possible, aux acteurs, notamment médecin de prévention, inspecteur hygiène et sécurité, ergonome... A ce titre, elle revendique le renforcement du réseau de ces acteurs ;
- les directions associent les agents et leurs représentants à la définition de leur cadre de travail.
- qu'elles fassent systématiquement appel aux compétences des antennes immobilières de la DPMA

La FDSU exige une véritable politique ministérielle de prévention s'inscrivant dans le cadre de l'élargissement des compétences des CHS aux conditions de travail.

Le suivi médical doit prendre en compte l'environnement de travail

La FDSU s'engage à faire de la santé au travail une de ses priorités et, à ce titre, mettra en place une commission fédérale « conditions de travail ». Sa première action sera de recueillir l'expression des agents au travers d'un questionnaire, aux fins d'identifier les actions syndicales communes à mener.

Adoptée à l'unanimité